Consignes pour alerte en cas d'accident majeur

Un plan particulier de mise en sûreté a été mis en place à l'école. Dans ce cadre une information est destinée aux familles…

Annexe 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.

FREQUENCE France Inter : France Inter 88.3 Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France Bleue La Roche sur Yon 93.2 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).